



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 25 novembre 2015

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE
Excusés : Gérard FORAY, Sylvie MELCONIAN, Daniel ZUABONI



Monsieur le Maire invite le Conseil à faire une minute de silence en mémoire des victimes et des blessés des attentats du 13 novembre dernier à Paris.

1. Désignation du secrétaire de séance

Emma PARENT est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Après corrections, le compte rendu de la séance du 21 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. Election du second délégué de VULBENS

à la Communauté de communes du Genevois

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a adopté au mois de septembre l'accord local de composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Genevois fixant à 47 le nombre de sièges.

Par arrêté référencé PREF/DRCL/BCLB-2015-0030 du 12 octobre 2015, le Préfet de la Haute-Savoie a fixé à 47 le nombre de sièges, dont 2 attribués à Vulbens.

Il convient donc d'élire le second représentant de la Commune parmi les membres du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

S'est porté candidat : Gilles DEGENEVE

Il est procédé au vote à bulletin secret, dont le résultat est le suivant :

- Nombre de votants : 12
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
- Nombre de voix pour Gilles DEGENEVE : 11
- Nombre de bulletins blanc : 1

Gilles DEGENEVE est élu second délégué de la commune de Vulbens pour siéger au Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois.

4. Elaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) pour la Haute-Savoie

Monsieur le Maire expose que la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, confie à chaque préfet le soin d'élaborer en concertation avec les élus, un schéma départemental de coopération intercommunale, dont l'adoption est prévue au plus tard le 31 mars 2016.

Pour respecter la procédure d'élaboration et d'adoption, prévue à l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Préfet a présenté un projet de schéma le 2 octobre 2015 à la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Suite à cette présentation, ce même article dispose qu'« *il est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable* ».

La commune de Vulbens est concernée par une ou des propositions de modification de la situation intercommunale existante. Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal de donner son avis. A défaut de délibérer dans les deux mois impartis, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Emet un avis favorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) pour la Haute-Savoie

5. Rétrocession voirie lotissement Les Templiers

Monsieur le Maire explique que l'ASL Les Templiers a initié une démarche constructive afin de remédier aux problèmes de stationnement de son lotissement, comme demandé par la commune. L'ASL a proposé un principe de circulation à sens unique, libérant ainsi une voie pour tracer 18 places de parking supplémentaires. L'association a pris à sa charge l'achat et la pose des panneaux, la commune effectuera le marquage au sol définitif au printemps, lorsque les températures le permettront. L'ASL a également notifié ce nouveau fonctionnement aux occupants des logements et prévenus tous les propriétaires et les agences gérant certaines maisons.

Après visite sur les lieux, il a été constaté que le système fonctionne, en toute sécurité et que les riverains le respectent bien. Il est donc proposé de reprendre la voirie dite « route du Battoir ».

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à la majorité par 11 voix pour et une abstention,

Accepte la rétrocession de la voirie nommée « Route du Battoir » à la commune

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette rétrocession.

6. Echanges de terrain à Faramaz

Deux des propriétaires n'étant pas d'accord pour payer la moitié des frais de notaire puisqu'ils ne sont pas demandeurs des régularisations de terrain, le Conseil propose que la Commune prenne à sa charge l'intégralité des frais de notaire contre la cession gratuite des terrains se trouvant sur la voirie communale qui dessert lesdits terrains. Le Conseil mandate le Maire pour aller faire cette proposition aux propriétaires.

7. Avenant n°1 au marché de viabilisation de la ZA Chavannoux

Monsieur le Maire explique au Conseil que des adaptations altimétriques doivent être faites par rapport au projet initial ainsi que des reprises d'accotements chez les riverains, ce qui modifie le montant final du marché à raison de 11 600 € HT en plus et 5 320 € HT en moins, soit 6 280 € HT à ajouter au montant initial du marché de 66 845,50 € HT qui est porté à 73 125,50 € HT.

Le Conseil en profite pour remercier Gérard FORAY pour son remarquable suivi du dossier et des travaux.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°1 au marché de viabilisation de la ZA Chavannoux joint à la présente délibération

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant

8. Mise en place de nouvelles modalités de régime indemnitaire

Dans l'attente de parution des derniers textes rendant applicable la loi sur le RIFSEEP aux collectivités territoriales, la délibération est ajournée.

9. Décision budgétaire modificative n°7

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide les ouvertures et virements de crédits suivant :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
6011 Eau et assainissement	+ 900 €	
611 Contrat prestations de services	+ 2 500 €	
614 Charges locatives	+ 500 €	
6281 Concours divers	+ 700 €	
6287 Remboursement de frais	+ 908 €	
61523 Voies et réseaux	+ 10 000 €	
6554 Contributions	+ 13 622 €	
66111 Intérêts	- 2 000 €	
7083 Locations diverses		+ 130 €
752 Revenu des immeubles		+ 27 000 €
INVESTISSEMENT		
1386 Subvention Autres établissements	+ 20 579 €	
202 Frais études d'urbanisme	+ 2 000 €	
2313 Construction en cours	+ 67 821 €	
1386 Subvention Autres établissements		- 6 300 €
024 Produits de cessions		+ 96 700 €

10. Informations

- ✓ **L'application « Vulbens » pour smartphone** est désormais opérationnelle et disponible au téléchargement gratuitement sur l'Apple store et Google Play. De nombreuses informations y figurent et les habitants sont invités à s'abonner aux notifications pour recevoir les messages d'alerte et les signalements importants de la part de la Mairie. L'investissement pour la commune a été de 2 388 € pour la conception puis de 58,80 € d'abonnement mensuel à partir du déploiement.
- ✓ **L'Office national des Anciens Combattants de Haute-Savoie (ONAC)** souhaite remettre aux enfants ayant participé à la cérémonie du 11 Novembre un diplôme de « Petit veilleur de la mémoire ». La liste des enfants leur sera communiquée.
- ✓ Le **choix du nom de l'école** sera soumis au prochain Conseil, sur la base de propositions choisies parmi toutes celles reçues par l'Agenda21, les parents d'élèves, les habitants et les enfants.
- ✓ **L'association « Vulbens en fête »** ayant fait un bénéfice lors de sa dernière manifestation, elle renonce à la subvention accordée par la Commune et lui restitue les fonds.
- ✓ Les comptes-rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV, du SIAV et du SIPCVC sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 22h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 16 décembre 2015 à 19h30.

